

**ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**WILAYA DE SKIKDA**

**DAIRA DE SKIKDA**

**COMMUNE DE SKIKDA**

**DIRECTION D'INFRASTRUCTURE ET EQUIPEMENT**

N°.....02...../.../2026

## **MISE EN DEMEURE 01**

**M<sup>er</sup> Le Président De L'assemblée Populaire De La Commune De Skikda.**

met en demeure l'entreprise **Sarl BARBAROS** sise à cité commercial local N° 01 près des 100 logements class 33 groupe propriétaire 42 commune el-ruissat- ourguela - Titulaire du marché n<sup>o</sup>:33/2025 daté du 01/12/2025 relatif au projet :

**Réhabilitation des routes à travers la ville de Skikda allotis en 08 lots**

**lot N°03 : réhabilitation route Zeramna sur 1.5km**

malgré l'implantation du projet a la date du 16/12/2025 et suite au visite régulière au chantier nous avons constaté ce qui suit :  
- absence total de moyens humains et matériels sur cite du projet.  
- aucun démarrage du projet

L'ETP est tenue conformément aux conditions prévus au marché de démarrer les travaux et d'approvisionner le chantier avec les moyens humains et matériels nécessaires , dans un délai de 08 jours à compter de la première parution de la mise en demeure dans les quotidiens nationaux.

Passé ce délai, des mesures coercitives conformes à la réglementation en vigueur seront prises allant jusqu'à la résiliation du contrat aux torts exclusifs de l'entreprise.